

MAIRIE

Tel : 04 79 36 80 11

Mail :

stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site :

www.saintjeandechevelu.fr



Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Horaires d'ouverture

au public :

Mardi : 14h00 – 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Judi : 14h00 – 19h00

Samedi : 9h00 – 12h00

accueil téléphonique :

(en plus des horaires d'ouverture)

lundi 14h00 - 17h00

mardi : 8h00 - 12h00

mercredi : 14h00 - 17h00

jeudi : 8h00 - 12h00

vendredi : 8h00 - 12h00

Adresse électronique :

stjeancommunication@gmail.com

Seulement pour flash et bulletin

TRANSPORT SCOLAIRE INSCRIPTION 2021/2022

COLLÈGE ET LYCÉE

Les inscriptions se font «en ligne» :
www.auvergnernhonealpes.fr, rubrique «mes aides, mes services»
à compter du 3 mai 2021.



ECOLE RAPPEL

INSCRIPTION ÉCOLE RENTRÉE 2021

Pour les enfants nés en 2018, les inscriptions se feront en mairie
du 10 au 28 mai 2021.

A compter de cette date, les parents concernés peuvent venir
retirer un dossier à la mairie ou appeler le secrétariat pour un envoi
dématérialisé.

CEREMONIE DU 08 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu à :

10 h 45

au monument aux morts, avec la participation de Music'Yenne
(respect des gestes barrière)



NETTOYAGE CITOYENS

Le nettoyage citoyen aura lieu le :

le samedi 05 juin 2021 de 09h à 12h



Rendez-vous à l'abri des lacs sur le parking de la base de loisirs.

EGLISE



Les travaux de réhabilitation des cloches vont commencer.

Dans ce cadre, des essais vont être réalisés,
ne vous inquiétez pas si vous les entendez sonner !

ELECTIONS - PROCURATIONS

Vous pouvez désormais effectuer vos procurations* via internet sur le site :
<https://www.service-public.fr>

Pour cela vous devez vous inscrire et suivre la procédure.

**exceptionnellement, compte tenu de la crise sanitaire, chaque électeur a droit à deux procurations.*



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE VOUS INFORME :



Afin de mieux connaître vos attentes et vos besoins, un questionnaire pour les Ado et Parents d'ado, est à votre disposition sur le site : « Pôle enfance Jeunesse » <https://www.ejfccy.fr>